

Avantage **W+**

Présentation des avantages de la coopérative
de solidarité du réseau de la petite enfance

william **coop**

Présentation

William.coop est une coopérative de solidarité regroupant des centres de la petite enfance (CPE) partout au Québec. Elle a pour mission de contribuer à **améliorer l'efficacité et l'efficience du réseau de la petite enfance** au bénéfice de la qualité des services offerts aux jeunes enfants et aux familles.

À ce titre, william.coop exploite un **service d'achats regroupés pour le réseau des CPE**. En se regroupant au sein de la coopérative, les CPE se donnent un pouvoir d'achat accru leur permettant de réaliser des économies substantielles sur les biens et services nécessaires à leurs activités.

La coopérative a pour mandat de **négoier les meilleurs prix possibles avec les fournisseurs** et d'offrir des produits diversifiés qui répondent aux besoins de ses membres en matière d'approvisionnement.

William.coop présente également une gamme de **services en développement web** et en gestion de projets informatiques qui permettent de faire des **économies sur les coûts de certains services** ainsi que générer des **revenus pour les membres**.

Tous les services de la coopérative sont offerts via le site internet transactionnel www.william.coop

Sommaire

William.coop est une coopérative d'achat qui appartient aux CPE. En tant que membres, vous êtes copropriétaires de votre propre entreprise d'économie sociale qui fait maintenant plus que des achats regroupés, elle offre des services, développe des outils de gestion et génère des revenus. Plus vous utilisez les services de la coopérative, plus vous bénéficiez de tous les avantages qu'elle offre.

Économies

L'avantage le plus important que les membres peuvent observer est l'économie substantielle qu'ils font sur leurs achats. Grâce à la force du groupe, william.coop négocie des prix réduits sur un grand nombre de produits.

Revenus

La coopérative met en place un système de ristourne grâce auquel les membres obtiennent des revenus.

Développement

L'équipe de développement de *william.coop* est à l'écoute des membres et conçoit pour eux des outils qui les aident dans leur travail de manière à optimiser les systèmes de gestion et les services.

Solidarité

C'est la force du groupe qui permet l'optimisation de la gestion de chaque CPE. En se réunissant ainsi, de petites entreprises prennent alors la forme d'une grande entreprise avec un pouvoir de négociation important, procurant à chaque membre bon nombre d'avantages.

Économies

Il suffit d'observer tout ce qu'offre **william.coop** pour comprendre la pertinence d'être membre. Grâce aux fournisseurs agréés par la coop, les CPE membres ont droit à des rabais importants auxquels s'ajoutent des revenus et des services. En somme, cela rapporte des économies valant plus qu'une simple réduction de prix que pourrait offrir une entreprise non-agrèée.

Les économies qu'apporte la coopérative peuvent prendre différentes formes. Que ce soit des prix réduits grâce au regroupement d'achat, des retours sous formes de ristournes ou par les services offerts, les membres sont sans aucun doute gagnants.

Avantage **W+**

Membres

Prix réduits sur les achats



Revenus générés par la coopérative

Rabais pour paiement rapide



Ristournes



Réinvestissements dans le réseau



Économies générées par le développement

Création de site web (sans frais)



Hébergement de site web (sans frais)



Contenus de site web (sans frais)



En calculant les économies, les revenus générés et les services offerts, on estime que les membres de **william.coop** profitent d'un **retour moyen de 16 %** sur leurs achats auprès des fournisseurs agréés.

Économies

Revenus

En tant que membre de *william.coop*, vous êtes copropriétaire d'une coopérative qui apporte plus que des économies, c'est une source de revenus. Plus vous faites vos affaires par le biais de la coop et plus vous obtenez de revenus.

Ristournes

La ristourne est un montant annuel déterminé selon le chiffre d'affaires du site transactionnel de la coopérative et qui est remis aux acheteurs en fonction de leurs achats.

C'est pourquoi, plus un membre fait ses achats auprès des fournisseurs agréés en passant par william.coop, plus la somme qui lui sera remise sera importante.

Il est donc avantageux pour tous les CPE de faire leurs transactions en passant par william.coop.

Ma boutique W

Ma boutique W est une boutique en ligne accessible à tous qui offre des produits à des prix compétitifs. Les acheteurs, en plus d'obtenir de bons produits à de bons prix, encouragent le réseau des centres de la petite enfance.

Développement

William.coop est proche de ses membres et à l'écoute des besoins des CPE. L'équipe de développement de la coop conçoit des programmes et des outils pour optimiser la gestion des CPE, engendrer des économies et générer des revenus.

Regroupement d'achats



Pour sa principale activité, le regroupement d'achats des CPE, **william.coop** a développé un système qui facilite la gestion des achats et des factures. Les achats passent par un site transactionnel conçu afin d'assurer une bonne administration des transactions.

monsie

La coopérative aide ses membres à faire le saut sur le web en offrant un outil essentiel. Chaque membre a désormais la possibilité d'être présent en ligne grâce au service de site web de **william.coop**.

maboutique

La boutique en ligne offre différents produits pouvant intéresser les parents ou toute personne qui la visite. Les ventes de la boutique encouragent le réseau des CPE.

Gestion

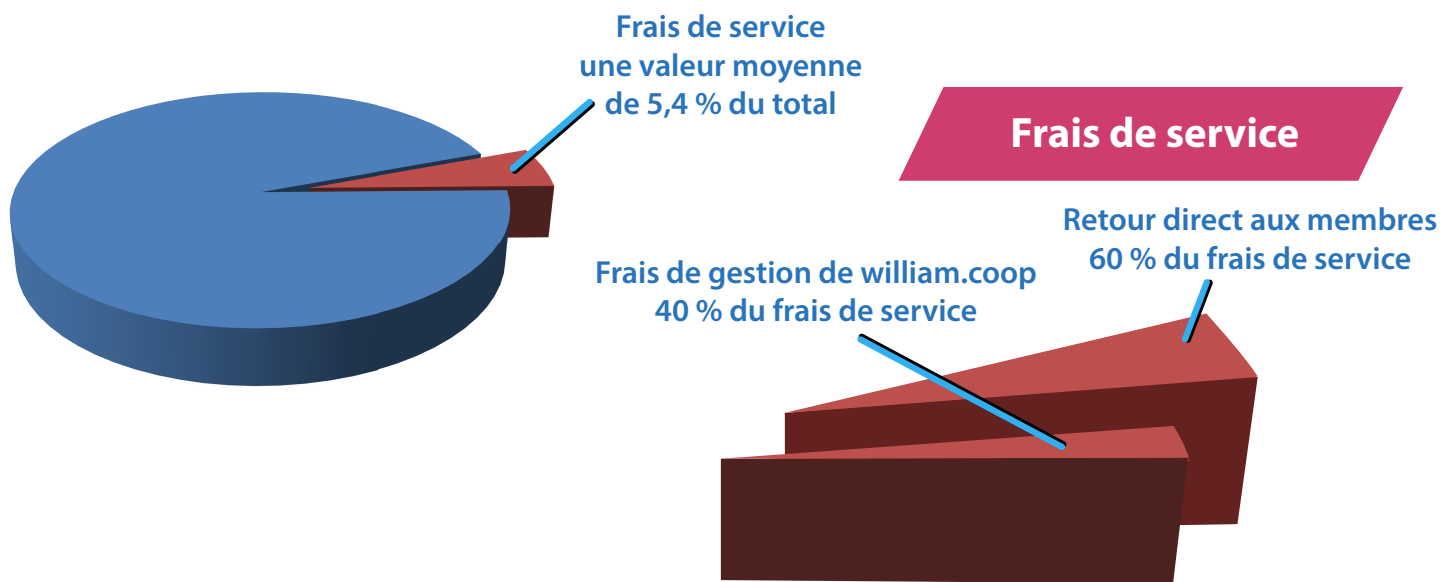
Les frais de service représentent en moyenne 5,4 % des montants transigés par le site transactionnel de la coop. Ce montant est facturé aux fournisseurs pour les services obtenus en étant agréés et s'ajoute aux rabais qu'ils accordent aux membres.

Ce ne sont donc pas les CPE qui paient pour le frais de service.

Les fournisseurs agréés de la coop contribuent ainsi au bon rendement des CPE membres, il est alors avantageux de faire affaire avec eux.

Du 5,4 % du montant des frais de service, plus de la moitié est remise aux CPE sous la forme de rabais pour paiement rapide, de ristournes et de réinvestissements dans le réseau. Le reste est utilisé pour les fonds de développement, fonds de prévoyance et frais d'opération.

Transactions annuelles



Du montant de frais de service, 60 % est remis directement aux CPE membres.

Retour direct aux membres :		Frais de gestion :		
60 % du 5,4 % du frais de service		40 % du 5,4 % du frais de service		
Rabais pour paiement rapide	2 %	Fonds de prévoyance	0,4 %	
Ristournes	0,75 %	Fonds de développement	0,4 %	
Réinvestissements dans le réseau	0,5 %	Frais d'opération	1,35 %	
	3,25 %		2,15 %	=>5,4 %

Solidarité

Le pouvoir de **william.coop** vient du regroupement des membres en une seule coopérative. C'est la force du groupe qui permet de négocier des réductions auprès de fournisseurs. Grâce à ces économies, nous pouvons développer des outils et des stratégies pour optimiser la gestion des CPE et générer des profits pour tous les membres.

En tant que copropriétaire de la coopérative, c'est la responsabilité des membres de protéger et d'entretenir leur bien qu'est william.coop. Il suffit d'utiliser les services de la coopérative pour bénéficier de ses avantages.

Utiliser les services

C'est en faisant usage des services de william.coop que vous lui donnez sa raison d'exister. En plus, en utilisant les services à leur plein potentiel, vous obtenez un maximum de bénéfices sous la forme de services, d'économies et de revenus.

Ne pas se laisser tromper

Certaines entreprises pourraient tenter de vous convaincre qu'elles peuvent vous offrir des économies comparables à celles de votre coop.

En observant la somme des avantages offerts grâce à la force du groupe de la coopérative, on constate aisément que william.coop apporte plus qu'un prix réduit sur des achats, elle offre des services et développe des outils pour optimiser la gestion des CPE et générer des revenus pour les membres. Un simple rabais ne peut égaler cela.

Protéger votre coopérative

Lorsque vous êtes témoin de fautes commises envers votre coopérative, il est extrêmement important d'accumuler des preuves et de les faire parvenir au service à la clientèle de william.coop. Nous pouvons ainsi prendre des actions afin de protéger votre entreprise d'économie sociale pour vous assurer de continuer de profiter de ses avantages.



Avec de la coopération,
on peut aller plus loin!

william **coop**

LE regroupement d'achat
du réseau de la petite
enfance québécois